

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1972)

**Heft:** 174

**Rubrik:** Jura

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VALAIS

# Pas n'importe quel touriste

Le Valais a joué la carte touristique. Ce choix, opéré il y a plusieurs années, a eu des conséquences évidentes sur l'économie et surtout sur les transformations de l'espace valaisan. Il suppose d'autre part une permanente campagne publicitaire pour que le flot des touristes tarisse le plus tard possible dans la saison. La presse valaisanne prête, dans une large mesure, ses colonnes aux promoteurs des stations.

On peut distinguer trois transcriptions différentes du tourisme : le tourisme-image (illustré par des photos), le tourisme écrit et le tourisme réel. Ce dernier échappe totalement à la publicité. En revanche, le premier commence à se développer et les photographies se multiplient dans les journaux. Elles sont en général fort bien choisies : vaste panorama en couleurs pour Thion 2000, petits chalets entre les sapins pour Les Giettes, vues sur les intérieurs et les activités du soir pour Anzère, portraits de promoteurs ou de guides pour Zinal. L'image peut exercer une certaine fascination; celle-ci cependant doit être orientée; d'où le rôle de l'écriture qui restreint le champ de l'image et dirige la connaissance.

## Paix et joie de vivre

Ce mécanisme varie selon les stations. Toutefois plusieurs thèmes se retrouvent dans presque toutes les descriptions : l'appel à la nature et à ses signes (soleil, neige, eau, pureté, authenticité); les références à la paix, la tranquillité, le repos, le calme ; la garantie de la joie de vivre et enfin l'utilisation de la faculté de rêve et d'imagination de tout individu ; la description devient alors majestueuse. Par exemple la description de Champex « site protégé par les dieux, encastré comme une émeraude ». Toutes les stations sont d'accord sur cette toile de fond ; c'est lorsqu'on aborde les différentes activités qu'elles se distinguent. Les superstations, type Anzère, Thion 2000, Super-

Nendaz, mettent l'accent sur les relations sociales, la mode, un certain snobisme. « Champagne et couture » à Verbier. Elles ne craignent pas la contradiction la plus flagrante. Ainsi une page entière est présentée sous le titre « Anzère pour Tous » dans laquelle on affirme que la station « rassemble dans un même enthousiasme riches et pauvres, princes et paysans, médecins et manœuvres » ; pour illustrer le tout, deux photographies d'habituel d'Anzère : le prince héritier de Suède et Mick Jagger.

## Famille et patrie

A l'opposé, les petites stations se dressent contre le gigantisme de leurs aînées et jouent la carte « famille et patrie ». Les Giettes, Champéry, Crozet, Morgins, Champex, garantissent l'apaisement, la tranquillité, une nature pure. « ... Les Giettes ne seront jamais une grande station, mais une région où il fait bon se reposer en savourant pleinement tout ce que la nature donne à l'homme qui sait l'apprécier et la comprendre. »

Le Val d'Anniviers, quant à lui, a développé un style de publicité tout à fait particulier en liaison avec certains commerces. Ainsi un grand magasin de Genève a présenté son catalogue d'hiver sur le thème du Val d'Anniviers. On pouvait y trouver la « robe longue en crêpe avec décolleté-corbeille et manches en ruban de satin » pour manger la raclette ou la « chemise de nuit romantique à entre-deux de dentelle » pour passer la nuit dans les raccards de Grimentz (!)

Cette démagogie touristique culmine dans l'accent mis sur l'inessentiel, sur les activités marginales afin de mieux masquer les problèmes de la vie quotidienne.

Le langage touristique est un langage très pauvre, expurgé de tout un vocabulaire, clos dans un monde pur et totalement décollé de la réalité. Par là même, du fait de cette rupture, le langage touristique révèle tout un style de vie et un monde artificiels, réservés à certains groupes.

Le tourisme est présenté comme un progrès indispensable. Aller aux sports d'hiver, accéder à la

propriété, deviennent une nécessité. Mais qui va acheter les appartements d'Anzère, de Thion ou de Nendaz ? Par voie de conséquence, à qui s'adresse cette publicité touristique ? A qui parlent ces promoteurs, au-delà d'un public plus ou moins sensible à ce genre de littérature (soit parce qu'elle répond à des besoins et en crée, soit parce qu'elle agit sur les aspirations et favorise ainsi l'intégration) ? En dernière analyse, n'est-on pas en présence d'une publicité de classe qui, sous le couvert d'une démocratisation des activités touristiques, ne contribue qu'au renforcement des ségrégations sociales ?

## JURA

# La minute des syndicats

Chômage partiel à la Jura Watch à Delémont, faillite de la fabrique de boîtes Tramelan S.A., annonce de la fermeture prochaine de la succursale de la Holding Générale S.A. à Moutier et du transfert de son personnel à Delémont, fusion de trois fabriques d'horlogerie de Tramelan sous l'égide de ARSA, société affiliée à l'ASUAG, tels sont les faits marquants de la vie horlogère jurassienne au cours du mois écoulé. Ils sont significatifs des difficultés que connaissent présentement certaines entreprises et des mutations qui doivent aboutir à une restructuration complète de cette industrie. Encouragés par l'Etat bernois, les milieux patronaux accélèrent la rationalisation de l'appareil de production. Les syndicats la justifient, car « ce qui compte avant tout, c'est que l'industrie de la montre soit forte et concurrentielle sur les marchés mondiaux ». Ils estiment qu'un « meilleur développement » de l'entreprise conduira nécessairement à « une plus grande sécurité pour les travailleurs ». C'est faire preuve d'un bel optimisme, alors que le bulletin de l'Association pour la défense des intérêts (patronaux) du Jura annonce déjà l'étape suivante : « A l'instar des Japonais et des Américains, les grou-

pes suisses ayant atteint un format idéal seront en mesure d'installer des unités de production à l'extérieur de nos frontières nationales (...). Face à cette évolution, les dirigeants syndicaux formulent le souhait que l'horlogerie « se montre digne vis-à-vis des travailleurs » et des revendications concernant une information plus rapide, la participation aux décisions. Se satisfont-ils d'une telle attitude ou se réservent-ils d'autres moyens d'action ?

## SAINT-GALL

### Majorité absolue au PCD

Les électeurs diront le 23 avril si un canton suisse accordera la majorité absolue à un parti tant au législatif qu'à l'exécutif. Saint-Gall, qui fut longtemps un fief radical, a, en effet, accordé une légère majorité au Grand Conseil au parti chrétien-démocrate qui, en recueillant le 46,2 % des suffrages, a fait élire 92 des 180 députés. Il revendique maintenant la majorité au Conseil d'Etat. Le parti socialiste reconnaît cette revendication et portera sur sa liste son candidat, quatre candidats chrétiens-démocrates et deux des trois candidats radicaux. Les listes chrétiennes-démocrates et socialistes seront semblables. Les radicaux portent en liste trois des leurs, trois des quatre chrétiens-démocrates et le candidat socialiste. Enfin l'Alliance des indépendants porte en liste trois chrétiens-démocrates, deux radicaux et un socialiste, en laissant le septième ligne libre.

L'Union des chrétiens-démocrates et des socialistes vaincra-t-elle ? Arithmétiquement c'est possible et l'élection du socialiste Mathias Eggenberger au Conseil des Etats a été due, l'automne dernier, à la bienveillante neutralité des chrétiens-démocrates.

En revanche, il faut s'étonner de ce que le parti saint-gallois pousse le respect de la proportionnelle, louable en soi, jusqu'à porter les candidats d'autres partis sur sa propre liste. Où est l'indépendance ?

## VAUD

### La musique à l'école : ça bouge ?

Un peu partout en Suisse, depuis quelques années, se dessine un mouvement en faveur du développement de l'enseignement de la musique, parente pauvre parmi les branches d'études, dont la valeur de formation de l'individu n'est cependant plus contestée.

Quelques signes : en 1968, le conseiller national argovien Lang lance un postulat demandant que la musique puisse être branche de maturité en option avec le dessin. M. Tschudi fait alors effectuer une enquête auprès des directeurs et des professeurs des gymnases et hautes écoles suisses.

En juin 1970 se crée un Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école, qui adresse une requête à la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et se met au travail pour élaborer un programme d'enseignement.

Actuellement, la commission fédérale de maturité étudie la possibilité de reconnaître la musique comme branche de maturité.

En Suisse romande aussi, ici et là, on requiert et on expérimente. Dans le canton de Vaud, à fin mai 1971, le groupe des maîtres de musique de la Société vaudoise des maîtres secondaires présente au DIP un mémoire : « La Musique à l'Ecole ». Puis, quelques semaines plus tard, le même département reçoit, accompagnée de nombreuses signatures dont la plupart sont de poids, la requête du groupe Action pour le renouveau de la musique à l'école.

Mais déjà dans les écoles on est au travail. A Genève, c'est sous l'égide du DIP : en 1970 est créée une section artistique, au Collège Voltaire, qui délivre une maturité donnant accès à l'Université dans les limites de l'ordonnance fédérale sur la maturité. Dans le canton de Vaud, de façon marginale, on expérimente. Quelques exemples (à nos lecteurs de nous en fournir d'autres) : au

niveau primaire, innovations à Renens; au Collège de Bellevaux à Lausanne, des maîtres « mordus » ouvrent à leurs élèves le monde sonore et les familiarisent avec quelques instruments. A Lausanne encore, au Collège secondaire de l'Elysée, depuis le printemps 69, l'expérience-pilote offre en dehors des branches au programme des cours à option; l'objectif prioritaire est la promotion de la musique (groupe vocal très actif, construction d'un orgue, petite classe d'orgue, fabrication d'épinettes, de flûtes, possibilité pour un certain nombre d'élèves d'être libérés un après-midi par semaine pour étudier leur instrument et, dès ce printemps, deux groupes nouveaux : jazz et musique de chambre). Et encore, au Collège secondaire lausannois de Béthusy et à celui de Vevey, la musique est également à l'honneur dans le cadre des loisirs organisés par l'école.

### Déception à Rolle

Il se passe donc quelque chose. Aussi, grande fut la déception des intéressés vaudois quand ils apprirent à fin 1971 qu'à Rolle, zone-pilote, les responsables de la réforme n'envisageaient aucune expérience dans ce domaine, puisque ne serait consacrée à la musique qu'une période par semaine (en tout soixante minutes à partager entre un musicien non professionnel et le maître de classe) ce qui représente un recul par rapport à ce qui existe actuellement à l'âge correspondant (deux heures).

Alors ? Les enquêtes, requêtes, mémoires, des pets dans l'eau du Léman vaudois ? Demeurent les initiatives d'hommes dévoués et dynamiques. Mais il faut que leurs recherches puissent être généralisées; et puis, c'est dès l'école enfantine, à l'âge où la sensibilité se forme, où l'intérêt s'éveille, que la question de l'éducation musicale se pose. Puisque l'expérience ne semble pas devoir se faire à Rolle, souhaitons qu'elle se fasse ailleurs, que les départements cantonaux, les communes aussi fassent que ça bouge vraiment.